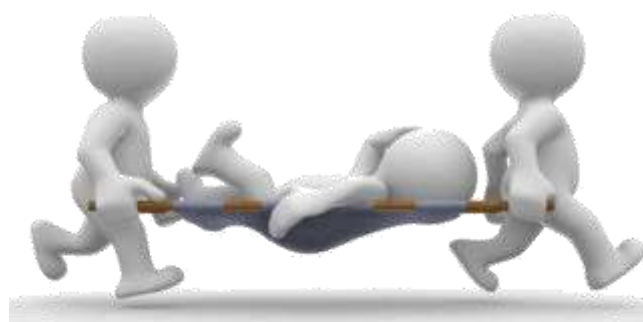


LE CAP AGENT DE SECURITE



**Permet d'obtenir la carte professionnelle
d'Agent de Sécurité**

Incluant SST / SSIAP1 / PSE1 / Habilitation Electrique

Le centre de formation

AXE Formation bénéficie des plates-formes de formations et moyens pédagogiques adaptés à chaque parcours de formation.

AXE Formation sera au cœur de la formation professionnelle pour répondre à toutes les interrogations des entreprises et des jeunes.

Le centre de formation est un partenaire, prestataire de services auprès des entreprises et facilite ainsi toutes les démarches administratives liées à l'emploi des jeunes.

C'est aussi l'interlocuteur privilégié des jeunes pour la création de leur parcours professionnel et l'accompagnement tout au long de la formation.

Le métier

Le CAP AS (Agent de Sécurité) permet d'obtenir un emploi dans toute entreprise ayant son propre service de sécurité ou dans une entreprise de sécurité assurant des prestations de sécurité auprès d'entreprises clientes.

LE CAP AS permet donc d'acquérir les notions indispensables aux métiers de la sécurité et apporte aux apprenants des compétences techniques au niveau de la sécurité des biens et des personnes tant au niveau de la prévention que de l'intervention et du compte-rendu.

Il peut également déboucher sur le BP AS (Brevet Professionnel Agent de Sécurité) qui permet d'exercer des fonctions d'encadrement ou sur le Baccalauréat Professionnel Sécurité.

Le domaine de la sécurité dégage actuellement environ 15 000 emplois par an sur la France entière, ce qui fait de lui un des premiers secteurs d'embauche aujourd'hui.

Les régions les plus demandeuses aujourd'hui sont la région parisienne, le Rhône et la Provence –Côte d'Azur.

Les agents de sécurité sont en poste à l'entrée des commerces, des usines, des bureaux et des banques. Les rondiers effectuent des rondes régulières dans les bâtiments et les parkings. Les surveillants de magasins travaillent plutôt dans les grandes surfaces. Les opérateurs en télésurveillance veillent devant leurs écrans de contrôle vidéo et les convoyeurs de fonds ou gardes du corps protègent physiquement les biens ou les personnes (formations complémentaires obligatoires).

En dehors des compétences techniques, l'apprenant en CAP AS devra justifier d'un casier judiciaire vierge (en fournissant au centre de formation et à l'entreprise le bulletin n°3 ou troisième volet). Il bénéficiera (après instruction auprès du CNAPS) d'une carte professionnelle préalable pendant la formation, qui deviendra définitive lors de l'obtention de l'examen final du CAP. Ce document est obligatoire pour suivre la formation. Il faudra également être doté d'une bonne condition physique. On lui demandera aussi d'être imprégné par sa mission, ce qui veut dire qu'il faudra être en veille permanente et faire preuve de concentration, de sérieux et d'un grand sang-froid.

Le titulaire d'un CAP AS devra protéger l'entreprise (biens et personnes) pour laquelle il travaille afin de prévenir:

- De l'incendie
- Du vol et la malveillance
- Des atteintes à l'environnement
- Il porte secours aux personnes en difficultés



Ce travail s'exercera obligatoirement dans le respect total des consignes générales de sécurité et des consignes particulières de l'entreprise mais surtout, dans le cadre législatif et réglementaire en vigueur.

Le diplôme

Recrutement et pré requis :

Le candidat est accepté en CAP AS à l'issue d'un entretien individuel avec la responsable du centre de formation, qui valide son dossier de candidature.

Les seuls prérequis nécessaires à la formation de CAP AS sont des connaissances générales correspondant à un niveau scolaire de 3^{ème} et une forte motivation et casier judiciaire vierge permettant l'obtention de la carte professionnelle.

Le CAP Agent de Sécurité est constitué de:

3 unités professionnelles	3 unités d'enseignement général
● U1 : Prévention des actes de malveillance et de négligence	● EG1 : Français / Histoire-géographie/Enseignement moral et civique
● EP2 : Prévention et lutte contre l'incendie	● EG2 : Maths / Sciences
● EP3 : Secours et assistance aux personnes	● anglais

Pour chacune de ces unités, l'apprenant devra pouvoir effectuer des tâches de prévention, d'analyse des anomalies, d'intervention le cas échéant et de compte-rendu.

Le CAP n'est obtenu que si les trois unités sont validées.

AXE FORMATION a souhaité s'adapter et répondre précisément aux exigences du milieu professionnel de la sécurité, en proposant également lors du CAP la préparation et le passage des qualifications professionnelles suivantes :

- SST (Sauveteur Secouriste du Travail)
- SSIAP1 (Service de sécurité et d'assistance à personnes)
- PSE1 (Premier Secours en Equipe de niveau 1)
- Habilitation électrique (pour non électricien)
- Permis feu
- Attestation Matières dangereuses
- Palpation
- Module de TRE (Techniques de Recherches d'emplois)
- Les capacités à s'informer, analyser, intervenir, contrôler et rendre compte seront développées au cours de la formation et indispensables sur le lieu du travail.

Matières enseignées :

Matières Professionnelles Contenu général	
Droit	Les institutions publiques françaises et européennes, l'organisation de la sécurité en France et le cadre juridique de la profession d'APS.
Communication et informatique	Techniques orales et écrites de communication, Techniques de recherches d'emploi, logiciels de traitement de texte et internet.
Incendie	L'incendie : combustion, détection, alarme, extinction et réglementation ERP/IGH, protection de l'environnement (les différents risques et les moyens de protection) Suivi de formation et passage du SSIAP1
Secourisme	Le secours aux personnes : la physiologie, les gestes de survie et l'utilisation du matériel de premiers secours. Suivi de formation et passage du certificat SST et PSE1
Télesurveillance	La télesurveillance : principes généraux, responsabilités, interventions et comptes-rendus.
Vol, malveillance	La malveillance : principe physique, détection, alarme moyen de défense et limites de l'action.
Prévention Santé et Environnement	Principes généraux de vie en société et en entreprise.
Matières Générales Contenu général	
Français / Histoire Géographie/Education civique	Maîtrise du français oral et écrit, orthographe, technique de résumé.
Maths / Physique	Exercices de calculs appliqués aux sciences physiques, à la technologie et à l'économie.
Anglais	Maintien et développement des connaissances.

*Le domaine professionnel est organisé par module en demi-journée ou journée complète

L'alternance

Le statut juridique retenu pour encadrer cette formation est le contrat de professionnalisation, le Compte personnel de formation transition professionnelle (anciennement CIF) ou la formation individuelle avec stages obligatoires. Le contrat en alternance permet au candidat de bénéficier d'apports théoriques et pratiques au cours de sa formation et à l'entreprise d'embaucher des jeunes motivés et formés au métier de la sécurité.

L'apprenant alterne 2 jours de formation à AXE Formation : le lundi et mardi, (sur le site d'AXE Formation au Mans) et le reste du temps travaille en entreprise.

L'apprenant est assujéti à la même réglementation que les autres salariés et travaille donc 35 heures hebdomadaires (les cours étant inclus dans le temps de travail).

Les personnes titulaires d'un diplôme de niveau V ou supérieur seront dispensées des journées d'enseignement général du mardi.

planning 2021-2022

CAP Agent de Sécurité

août-21		sept-21		oct-21		nov-21		déc-21		janv-22		févr-22		mars-22		avr-22		mai-22		juin-22	
dim 01		mer 01		ven 01		lun 01	férié	mer 01		sam 01	férié	mar 01	6,5	mer 01	7	ven 01		dim 01	férié	mer 01	
lun 02		jeu 02		sam 02		mar 02		jeu 02		dim 02		mer 02		mer 02	7	sam 02		lun 02	8,5	jeu 02	
mar 03		ven 03		dim 03		mer 03		ven 03		lun 03	8,5	jeu 03		jeu 03	7	dim 03		mar 03	6,5	ven 03	
mer 04		sam 04		lun 04	7	jeu 04		sam 04		mar 04	6,5	ven 04		ven 04	7	lun 04	férié	mer 04		sam 04	
jeu 05		dim 05		mar 05	7	ven 05		dim 05		mer 05		sam 05		sam 05		mar 05	6,5	jeu 05		dim 05	
ven 06		lun 06	8,5	mer 06	7	sam 06		lun 06	8,5	jeu 06		dim 06		dim 06		mer 06		ven 06		lun 06	férié
sam 07		mar 07	6,5	jeu 07	7	dim 07		mar 07	6,5	ven 07		lun 07	8,5	lun 07	8,5	jeu 07		sam 07		mar 07	8,5
dim 08		mer 08		ven 08	7	lun 08	8,5	mer 08		sam 08		mar 08	6,5	mar 08	6,5	ven 08		dim 08	férié	mer 08	8,5
lun 09		jeu 09		sam 09		mar 09	6,5	jeu 09		dim 09		mer 09		mer 09		sam 09		lun 09	8,5	jeu 09	8,5
mar 10		ven 10		dim 10		mer 10		ven 10		lun 10	8,5	jeu 10		jeu 10		dim 10		mar 10	6,5	ven 10	
mer 11		sam 11		lun 11	7	jeu 11	férié	sam 11		mar 11	6,5	ven 11		ven 11		lun 11	8,5	mer 11		sam 11	
jeu 12		dim 12		mar 12	7	ven 12		dim 12		mer 12		sam 12		sam 12		mar 12	6,5	jeu 12		dim 12	
ven 13		lun 13	8,5	mer 13	7	sam 13		lun 13	8,5	jeu 13		dim 13		dim 13		mer 13		ven 13		lun 13	7
sam 14		mar 14	6,5	jeu 14	7	dim 14		mar 14	6,5	ven 14		lun 14	8,5	lun 14	8,5	jeu 14		sam 14		mar 14	7
dim 15	férié	mer 15		ven 15	7	lun 15	8,5	mer 15		sam 15		mar 15	8,5	mar 15	6,5	ven 15		dim 15		mer 15	7
lun 16		jeu 16		sam 16		mar 16	6,5	jeu 16		dim 16		mer 16		mer 16		sam 16		lun 16	8,5	jeu 16	7
mar 17		ven 17		dim 17		mer 17		ven 17		lun 17	8,5	jeu 17		jeu 17		dim 17		mar 17	6,5	ven 17	7
mer 18		sam 18		lun 18	8,5	jeu 18		sam 18		mar 18	6,5	ven 18		ven 18		lun 18	férié	mer 18		sam 18	
jeu 19		dim 19		mar 19	6,5	ven 19		dim 19		mer 19		sam 19		sam 19		mar 19	8,5	jeu 19		dim 19	
ven 20		lun 20	8,5	mer 20		sam 20		lun 20		jeu 20		dim 20		dim 20		mer 20	8,5	ven 20		lun 20	
sam 21		mar 21	6,5	jeu 21		dim 21		mar 21		ven 21		lun 21	8,5	lun 21	8,5	jeu 21		sam 21		mar 21	
dim 22		mer 22		ven 22		lun 22	8,5	mer 22		sam 22		mar 22	6,5	mar 22	6,5	ven 22		dim 22		mer 22	
lun 23	8,5	jeu 23		sam 23		mar 23	6,5	jeu 23		dim 23		mer 23		mer 23		sam 23		lun 23	8,5	jeu 23	
mar 24	8,5	ven 24		dim 24		mer 24		ven 24		lun 24	8,5	jeu 24		jeu 24		dim 24		mar 24	6,5	ven 24	
mer 25		sam 25		lun 25	8,5	jeu 25		sam 25	férié	mar 25	6,5	ven 25		ven 25		lun 25	8,5	mer 25		sam 25	
jeu 26		dim 26		mar 26	6,5	ven 26		dim 26		mer 26		sam 26		sam 26		mar 26	6,5	jeu 26	férié	dim 26	
ven 27		lun 27	8,5	mer 27		sam 27		lun 27		jeu 27		dim 27		dim 27		mer 27		ven 27		lun 27	
sam 28		mar 28	6,5	jeu 28		dim 28		mar 28		ven 28		lun 28	7	lun 28	8,5	jeu 28		sam 28		mar 28	
dim 29		mer 29		ven 29		lun 29	8,5	mer 29		sam 29				mar 29	6,5	ven 29		dim 29		mer 29	
lun 30	8,5	jeu 30		sam 30		mar 30	6,5	jeu 30		dim 30				mer 30		sam 30		lun 30	8,5	jeu 30	
mar 31	6,5			dim 31				ven 31		lun 31	8,5			jeu 31				mar 31	6,5		
	25,5		34,0		87,0		34,0		17,0		42,5		41,0		62,0		34,0		42,5		60,5
	6,5		26		13		26		13		26		19,5		26		19,5		32,5		0

TOTAL HEURES FORMATION :

480,0		: Formation au Centre de Formation Professionnelle (enseignement professionnel)
208		: Formation au Centre de Formation Professionnelle (enseignement général)
		: Vacances scolaires
		: jours fériés